

DON D'ORGANES ET DE TISSUS : TOUS CONCERNÉS MÊME LES JEUNES !

LE NOUVEAU SPOT DE L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE POUR SENSIBILISER LES 16/25 ANS

Selon la loi, en France chacun est un donneur présumé d'organes et de tissus à moins qu'il n'ait exprimé de son vivant le refus d'être prélevé. L'Agence de la biomédecine, pour la 3^{ème} année consécutive souhaite interpeller les jeunes sur ce sujet, car ils sont tout autant concernés et doivent être sensibilisés au sujet selon les modes de communication et codes qui leurs sont propres.



(Cliquer sur l'image pour visualiser le film)

Le nouveau film de sensibilisation de l'Agence de la biomédecine destiné à un public jeune, présente une parodie des plus grandes remises de prix de cinéma : au lieu de présenter les Oscars, ce sont les Endy Awards, directement inspirés des Darwin Awards bien connus et très appréciés des jeunes. **Cette cérémonie remet le prix de la mort la plus absurde.** Des extraits des vidéos de tous les nominés et leur mort absurde, comme lors d'une vraie cérémonie, sont diffusés. Le ton est burlesque et comique.

Lorsque le gagnant est annoncé, la femme, désormais veuve, monte sur scène pour récupérer le prix et annonce que **malgré la mort de son mari dans des conditions absurdes, il a permis de sauver des vies grâce au don de ses organes.**

L'UNIVERS CINÉMATOGRAPHIQUE À LA TONALITÉ HUMORISTIQUE POUR PARLER DU DON D'ORGANES



LE RÔLE ET LES MISSIONS DE L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE

L'Agence de la biomédecine est une agence nationale d'État, placée sous la tutelle du ministère de la santé. Créée par la loi de bioéthique de 2004, elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Son rôle transversal le lui permet.

En matière de prélèvement et de greffe d'organes et de tissus, l'Agence de la biomédecine :

- gère la liste nationale d'attente de greffe et le registre national des refus ;
- coordonne les prélèvements d'organes, la répartition et l'attribution des greffons ;
- garantit que les greffons prélevés sont attribués aux malades en attente de greffe dans le respect des critères médicaux et des principes d'équité ;
- assure l'évaluation des activités médicales qu'elle encadre ;
- promeut et développe l'information sur le don, le prélèvement et la greffe.

Pour informer clairement le public, notamment sur la loi, l'Agence de la biomédecine met à disposition le site dondorganes.fr, qui recense toutes les questions et toutes leurs réponses.

LE DON D'ORGANES ET TISSUS EN QUELQUES CHIFFRES



EN FRANCE, PLUS DE
57 000 PERSONNES
VIVENT GRÂCE À UNE
GREFFE D'ORGANES.



UN DONNEUR D'ORGANES
SAUVE 3 VIES EN
MOYENNE.



CHAQUE ANNÉE, CE
SONT **DES MILLIERS**
DE PATIENTS QUI
ATTENDENT UNE GREFFE...

13
ans

**ÂGE MINIMUM POUR
S'OPPOSER AU DON**
DE SES ORGANES ET DE
TISSUS PAR L'INSCRIPTION
SUR LE REGISTRE
NATIONAL DES REFUS.



EN 2016 : **5891 GREFFES
D'ORGANES RÉALISÉES**
EN FRANCE DONT **242**
POUR DES PATIENTS
MINEURS.



4459 PATIENTS
GREFFÉS DE LA
CORNÉE EN 2016 EN
FRANCE.



3 PRINCIPES DE LA LOI
BIOÉTHIQUE : GRATUITÉ,
CONSENTEMENT PRÉSUMÉ
& ANONYMAT.